

Rapport annuel

LAMBALLE TERRE ET MER (ERQUY)

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2019
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2019

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	4
■	LONGUEUR DU RESEAU	4
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	5
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	5
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	5
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	6
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	7
■	RECETTES D'EXPLOITATION	8
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	9
■	QUALITE DE L'EAU	9
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	9
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	9
■	PERFORMANCE DU RESEAU	11
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	12
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	13
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	13
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	13
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	13
■	AMORTISSEMENTS REALISES	13
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	14
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	14

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La communauté d'agglomération LAMBALLE TERRE ET MER exerce la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire depuis le 1er janvier 2019.

Sur son territoire, on trouve, en 2019, 6 services différents :

- Erquy (contrat d'affermage Véolia),
- Plemy et Ex Henanbihen (contrats d'affermage SAUR)
- Moncontour (contrat d'affermage STGS)
- un service exploité en régie sur les anciens territoires de Lamballe Communauté et de la CC du Penthièvre (hors Erquy et Plurien) et depuis 2019, des communes de Hénon, Plédéliac, Quessoy et Trédaniel
- Plurien rattaché au contrat d'affermage Véolia du Syndicat des Fremur (ex Cap Fréhel).

Le présent rapport concerne uniquement le service : ERQUY.

Les communes de ce service sont les suivantes : ERQUY.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

10 000 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2012. La durée du contrat est de 9 ans. Il prend fin le 31 décembre 2020.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2015	Réforme de la TVA immobilière.
2	01/01/2019	Prolongation du contrat jusqu'au 31 décembre 2020.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Entretien	de la voirie, des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, du génie civil
Renouvellement	des branchements, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques

■ RESSOURCES EN EAU

- *Volumes importés*

Achat à	Acheté en 2018 [m³]	Acheté en 2019 [m³]
SYNDICAT MIXTE ARGUENON PENTHIEVRE	384 533	383 779

Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2018	2019	Variation
Ressources propres			
Importations	384 533	383 779	-0,20 %
Total général	384 533	383 779	-0,20 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2018	2019	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	4 704	4 734	+0,64 %
Nombre d'abonnements non domestiques	2	2	0,00 %
Nombre total d'abonnements	4 706	4 736	+0,64 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2018	2019	Variation
Volume produit			
Volume importé	384 533	383 779	-0,20 %
Volume exporté	-	-	
Volume mis en distribution	384 533	383 779	-0,20 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	320 228	318 378	-0,58 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	23 172	19 510	-15,80 %
Volume total vendu aux abonnés	343 400	337 888	-1,61 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 67 m³ par an. Elle était de 68 m³ en 2018.

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2018	2019	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	118,9	118,2	-0,54 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2020, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 19,71 % par rapport aux tarifs de base établis au 1^{er} janvier 2011.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

LAMBALLE TERRE ET MER

EAU POTABLE : ERQUY

2019

tarif domestique de la commune

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	18,92	19,15	+1,22 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,440	0,445	+1,14 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,552	0,559	+1,27 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,666	0,674	+1,20 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,778	0,788	+1,29 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,646	0,654	+1,24 %
	N° 6 (6 001 à 12 000 m ³)	0,646	0,654	+1,24 %
	N° 7 (au-delà de 12 000 m ³)	0,479	0,485	+1,25 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	22,62	27,70	+22,46 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,602	0,637	+5,81 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,488	0,523	+7,17 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,374	0,408	+9,09 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,262	0,294	+12,21 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,204	0,236	+15,69 %
	N° 6 (6 001 à 12 000 m ³)	0,204	0,236	+15,69 %
	N° 7 (au-delà de 12 000 m ³)	0,561	0,405	-27,81 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020	Variation
Exploitant	73,96	74,83	+1,18 %
Collectivité	92,58	101,86	+10,02 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
TVA	9,82	10,38	+5,70 %
Total [€ TTC]	188,36	199,07	+5,69 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+6,09 %

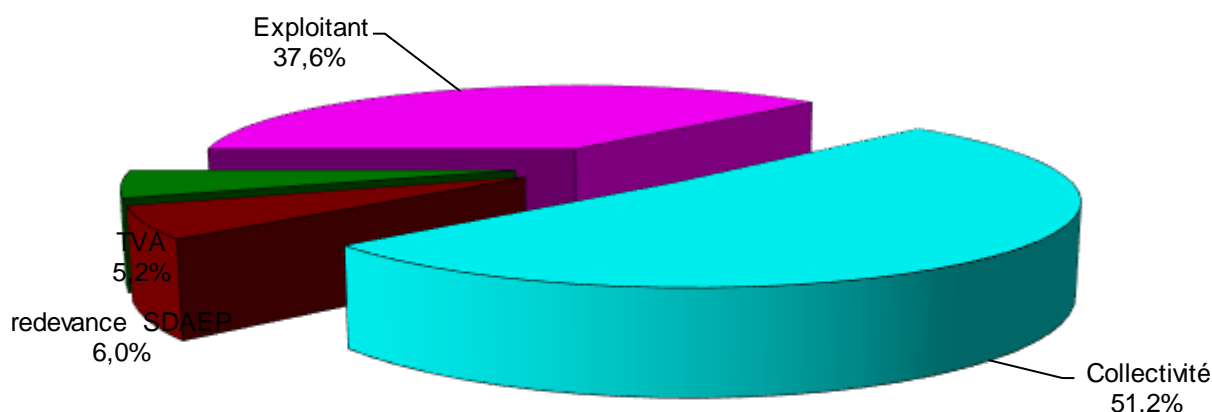
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,66 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0017 €/l

Répartition au 1er janvier 2020



■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	18,92	19,15	+1,22 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,440	0,445	+1,14 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,552	0,559	+1,27 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,666	0,674	+1,20 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,778	0,788	+1,29 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,646	0,654	+1,24 %
	N° 6 (6 001 à 12 000 m ³)	0,646	0,654	+1,24 %
	N° 7 (au-delà de 12 000 m ³)	0,479	0,485	+1,25 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	22,62	27,70	+22,46 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,602	0,637	+5,81 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,488	0,523	+7,17 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,374	0,408	+9,09 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,262	0,294	+12,21 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,204	0,236	+15,69 %
	N° 6 (6 001 à 12 000 m ³)	0,204	0,236	+15,69 %
	N° 7 (au-delà de 12 000 m ³)	0,561	0,405	-27,81 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020	Variation
Exploitant	73,96	74,83	+1,18 %
Collectivité	92,58	101,86	+10,02 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	11,80	12,36	+4,75 %
Total [€ TTC]	226,34	237,05	+4,73 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+6,09 %

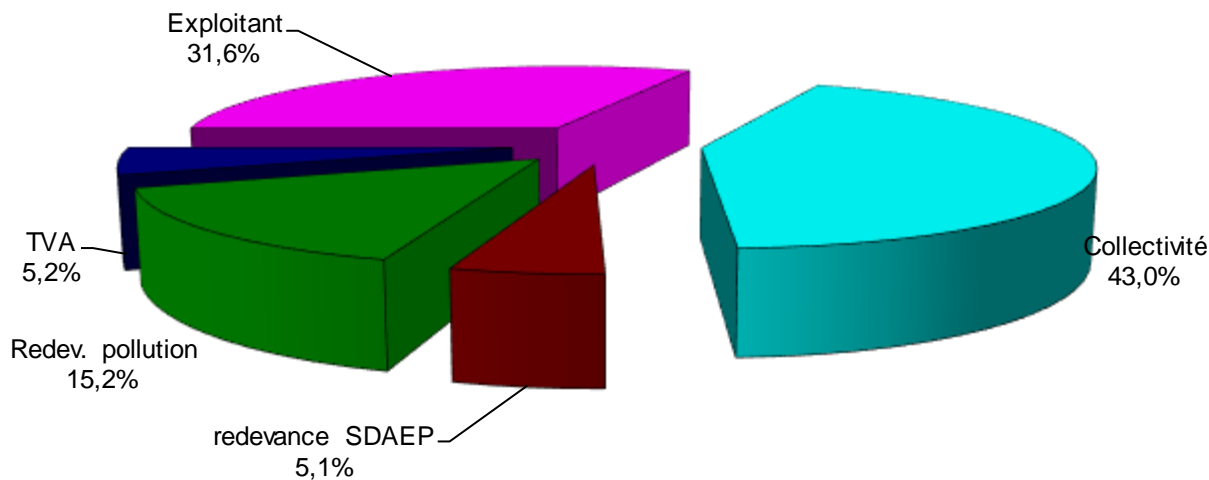
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,98 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0020 €/l

Répartition au 1er janvier 2020



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2018	2019	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	251 806,00 €	284 091,67 €	+12,82 %
dont abonnements	93 257,61 €	115 531,06 €	+23,88 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 2 103,41 €	- 2 703,97 €	-28,55 %
Total recettes de vente d'eau	249 702,59 €	281 387,70 €	+12,69 %
Autres recettes			
Recettes pour le contrôle de délégation	7 250,15 €	7 668,77 €	
Loyer antennes	553,71 €	11 331,24 €	
Total des recettes	257 506,45 €	300 387,71 €	

- *Recettes de l'exploitant*

	2018	2019	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	264 419,80 €	273 046,43 €	+3,26 %
dont abonnements	93 846,95 €	96 587,85 €	+2,92 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 3 343,16 €	- 3 216,19 €	+3,80 %
Total recettes de vente d'eau	261 076,64 €	269 830,24 €	+3,35 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	23	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	25	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

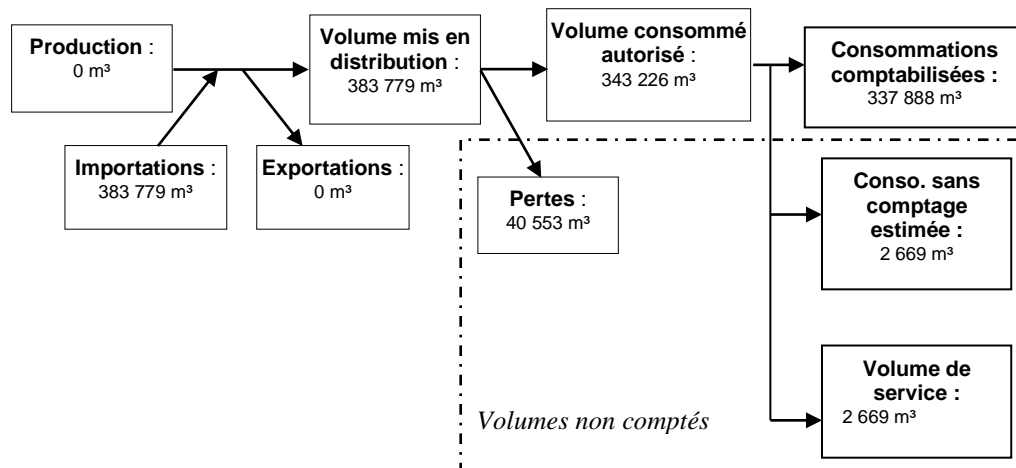
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	100

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 2 669 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 2 669 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2015	2016	2017	2018	2019
Rendement du réseau de distribution [%]	91,1 %	89,4 %	88,1 %	90,7 %	89,4 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,8	1,1	1,2	0,9	1,1

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,8	0,9	1,1	0,8	0,9

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	7,8	7,6	7,8	8,0	8,0
Seuil de rendement [%]	66,6 %	66,5 %	66,6 %	66,6 %	66,6 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	0,085	0,385	0	0,386

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,1 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Renouvellement de réseau rue du Port (370 ml) + Allée Chantegrive (16 ml)	109 541 €
Extension de réseau Lotissement Prés Biards (200 ml) + ZA des Jeannettes (100 ml)	
Assistance-conseil pour la passation d'un DSP sur Erquy-Plurien-Henanbihen	6 200 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2018	2019
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2018	2019
Encours de la dette au 31 décembre	0,00 €	0,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	0,00 €	0,00 €
dont en intérêts	0,00 €	0,00 €
dont en capital	0,00 €	0,00 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2015	2016	2017	2018	2019
Montant de la dotation aux amortissements	29 553,73 €	26 957,73 €	29 957,73 €	28 260,51 €	30 941,30 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2018	2019
montants des abandons de créance	135,93 €	242,60 €